



Auvers-le-Hamon

Accusé de réception en préfecture
072-217200161-20260113-01-26-130126-AU
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026

N°01-2026

ATTRIBUTION DELEGUEE

ONDULEUR – POSTE ADMINISTRATIF

(Commande publique - Marchés publics)

Le Maire d'Auvers le Hamon,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de consentir une délégation au Maire, pour la durée de son mandat, afin qu'il puisse régler immédiatement et sans réunir les conseillers municipaux en séance publique un certain nombre d'affaires ;

Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises ;

Vu la délibération du 30 janvier 2024 énumérant les domaines faisant l'objet d'une délégation au maire ;

Vu la décision du maire n°20-2025 du 26 septembre 2025 renouvelant le parc informatique de la mairie et du restaurant scolaire ;

Vu la décision du maire n°35-2025 du 24 décembre 2025 rajoutant une licence Office 2021 standard pour le portable du service technique ;

DECIDE :

Article 1 : De compléter la commande relative au renouvellement du parc informatique avec un onduleur pour un poste administratif.

Article 2 : De signer le devis proposé par l'entreprise « TOUILLER – 9 rue Robert Vauxion – 53000 LAVAL » pour un montant de 175,00 euros HT.

A Auvers le Hamon,
Le 13 janvier 2026

Le Maire
Jean-Louis LEMAÎTRE

